



Programme de l'intervention

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL : Journée de repérage auditif

Organisation

Durée : 6 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout public



Description

Une journée dédiée au dépistage auditif individuel, incluant un examen et des conseils personnalisés pour la préservation de l'audition.

Objectifs du dispositif :

- Identifier précocement les troubles auditifs potentiels
- Sensibiliser aux risques liés à l'audition et à sa préservation
- Orienter vers des solutions adaptées et un parcours de soins

Description détaillée :

- **Modalités :** Dépistage individuel, sur rendez-vous, dans un espace dédié et calme.
- **Nombre de séances :** Une seule séance par agent, d'une durée définie.
- **Horaires :** Plages horaires définies sur la journée (ex: 9h-12h et 14h-17h).
- **Durée des séances :** À titre d'exemple, 30 à 45 minutes par agent, incluant l'anamnèse, le dépistage et les conseils.
- **Cadre de confidentialité :** Strict respect du secret professionnel et des données de santé. Les échanges sont confidentiels entre l'agent et le professionnel de santé.

Exemple de parcours du bénéficiaire :

1. **Communication :** Diffusion d'informations claires sur le dispositif (objectifs, modalités, confidentialité) via les canaux internes de l'employeur (intranet, affichage, e-mail).
2. **Inscription :** Inscription en ligne ou par téléphone, avec choix du créneau horaire.
3. **Rappel du rendez-vous :** Envoi d'un rappel (SMS ou e-mail) quelques jours avant le rendez-vous.
4. **Déroulement du rendez-vous :** Accueil chaleureux par le professionnel, présentation du déroulé de la séance, recueil des antécédents et des préoccupations de l'agent.
5. **Prise de mesures en lien avec le dépistage :** Réalisation d'un dépistage auditif (à titre d'exemple, audiométrie tonale et vocale simplifiée, otoscopie).
6. **Conseils donnés par le professionnel :** Explication des résultats, conseils personnalisés sur l'hygiène auditive, la protection contre le bruit, et les signes d'alerte.
7. **Orientations possibles :** En cas de besoin, orientation vers un médecin ORL, un audioprothésiste, ou d'autres professionnels de santé.
8. **Informations et conseils complémentaires :** Remise de documents informatifs sur la santé





auditive, les aides auditives, et les démarches administratives.

9. **Compte rendu à l'employeur** : Un compte rendu global et anonymisé pourra être transmis à l'employeur, indiquant le nombre de participants et les grandes tendances observées (sans aucune information individuelle identifiable), afin d'évaluer l'impact du dispositif.

Synthèse du déroulé d'un entretien :

- ☐ Accueil et présentation du dispositif
- ☐ Anamnèse et recueil des antécédents
- ☐ Réalisation du dépistage auditif
- ☐ Restitution des résultats et explications
- ☐ Conseils personnalisés et informations

Cet accompagnement sera réussi si les agents bénéficiaires sont informés, rassurés et orientés efficacement vers une prise en charge adaptée de leur santé auditive.



Modalités pédagogiques

Format d'animation : Présentiel



Moyens et supports pédagogiques

L'accompagnement et le diagnostic reposent sur des outils et méthodes scientifiques validés et régulièrement mis à jour.